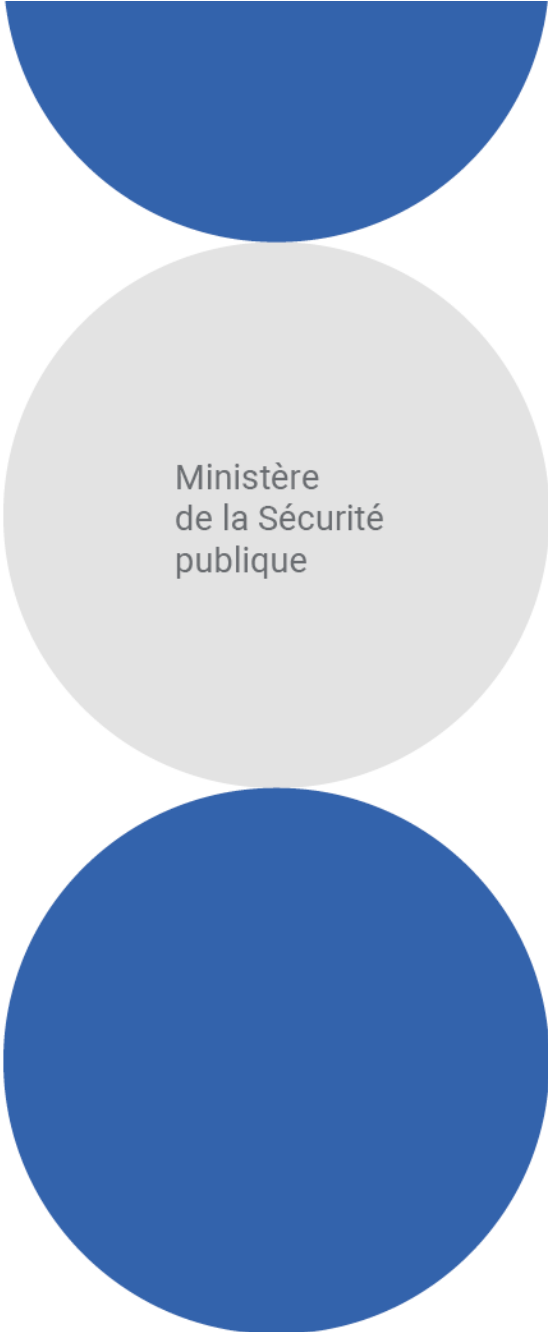




Ministère
de la Sécurité
publique

Numéro 6, août 2019

Bulletin d'information en prévention

**Le MSP et ses partenaires en action
contre l'exploitation sexuelle et
retour sur le Colloque sur la
prévention de la criminalité 2019**

TABLE DES MATIÈRES

Mot du directeur	3
Mot de la rédaction.....	4
Exploitation sexuelle : de quoi parle-t-on?	5
<i>Traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle.....</i>	<i>5</i>
<i>Proxénétisme.....</i>	<i>6</i>
<i>Prostitution</i>	<i>7</i>
<i>En conclusion.....</i>	<i>7</i>
L'exploitation sexuelle en Estrie : une réalité bien cachée!.....	8
<i>Les objectifs et la méthodologie de recherche.....</i>	<i>8</i>
<i>Une problématique qui touche les jeunes.....</i>	<i>9</i>
<i>Écoutons leurs histoires.....</i>	<i>9</i>
Formation : Prévenir l'exploitation sexuelle et la prostitution juvénile.....	11
<i>Des formations de formateurs pour outiller toutes les régions du Québec à l'égard d'une problématique complexe.</i>	<i>11</i>
<i>Issu de l'opération Scorpion</i>	<i>12</i>
<i>Sans frontières</i>	<i>12</i>
Le Projet PIMP (Programme d'intervention auprès des mineurs sur la prostitution)	13
Groupe contact – Prévenir les parents des comportements à risques de leurs enfants	14
L'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP).....	16
Ailleurs au Canada et à l'international.....	19
<i>Le projet Cleanfeed</i>	<i>19</i>
<i>Le projet Arachnid.....</i>	<i>19</i>
<i>Le réseau ECPAT</i>	<i>19</i>
<i>Le Virtual Global Taskforce</i>	<i>19</i>
<i>Un logiciel pour détecter les annonces de services sexuels</i>	<i>19</i>
<i>Pour en connaître davantage... ..</i>	<i>19</i>
Le colloque sur la prévention de la criminalité : Les actions locales au cœur de la prévention.....	20
<i>Quelques statistiques sur les participants</i>	<i>21</i>
<i>Les conférences plénières et les ateliers.....</i>	<i>21</i>
<i>Le sondage d'appréciation.....</i>	<i>22</i>
Le BIP – Une invitation au partage.....	24
Annexe	25

Mot du directeur

De l'intégration des différentes interventions du ministère de la Sécurité publique en ce domaine est née la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité (DPLC). Elle a pour principale mission de conseiller les autorités gouvernementales à l'égard des phénomènes criminels qui constituent, tant par leur portée, leur gravité ou leurs conséquences, une source de préoccupation pour le gouvernement et le public. À ce titre, elle assure un suivi de ces phénomènes et contribue à l'élaboration de politiques et à l'adoption de mesures ayant pour but de prévenir et de contrer ces formes de criminalité.

Au-delà de l'action policière, la DPLC coordonne, par l'entremise du Service de la lutte contre la criminalité, des initiatives, des programmes et des projets destinés à lutter plus efficacement et de manière concertée contre certaines formes de criminalité au Québec.

Elle évalue, de plus, l'état de la criminalité et produit des rapports sur les activités policières à partir des données statistiques qui lui sont transmises par les corps de police du Québec. Elle contribue également à définir les politiques en matière de prévention de la criminalité et assure la gestion des programmes de financement dans ce domaine.



Enfin, la DPLC est responsable de la mise en œuvre des lois et des règlements concernant les armes à feu qui relèvent de la ministre de la Sécurité publique, dont le Service d'immatriculation des armes à feu.

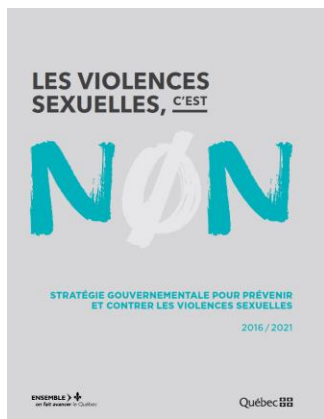
Je profite de ce 6^e numéro du BIP pour remercier tous nos partenaires des milieux policiers, communautaires et institutionnels qui contribuent à mettre en œuvre, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique, des actions préventives afin de diminuer la criminalité et d'améliorer la sécurité de nos collectivités. Par leurs actions et leurs interventions, ils contribuent à l'atteinte de cet objectif qui nous anime tous, soit celui d'offrir un milieu de vie sécuritaire à nos tous concitoyens.

Clément Robitaille

Directeur de la prévention et de la lutte contre la criminalité

Mot de la rédaction

Le ministère de la Sécurité publique (MSP) est fier de vous présenter ce 6^e numéro du BIP.



En 2016, le gouvernement du Québec s'est doté de la Stratégie visant à prévenir et à contrer les violences sexuelles : Les violences sexuelles, c'est NON! Stratégie gouvernementale 2016-2021.

Autrefois taboues, les violences sexuelles ont fait les manchettes au cours des dernières années. Pensons, par exemple, à l'exploitation sexuelle de jeunes fugueuses des centres jeunesse à Laval en 2016, à la notion de consentement sexuel ou à la campagne de dénonciation #MoiAussi (#MeeToo) en 2017. Ce mouvement, qui a vu le jour aux États-Unis, a fait le tour du monde. De pays moins avancés au point de vue de l'égalité des sexes, à des pays réputés pour être égalitaires, on entend le cri du cœur, le « ras-le-bol » collectif et la volonté de mettre le respect à la base des relations hommes-femmes. À cet égard, ce numéro du BIP sera entièrement consacré à la problématique de l'exploitation

sexuelle. Il vous propose notamment de poser un regard plus attentif sur certaines des réalisations liées à la stratégie visant à prévenir et à contrer les violences sexuelles.

Dans un premier temps, M^{mes} Carole Boulebsol et Marie-Marthe Cousineau, de l'Université de Montréal, nous proposent un texte visant à mieux cerner les différentes dimensions ayant trait à l'exploitation sexuelle.

L'intervention auprès des jeunes vulnérables constitue en outre une préoccupation constante au MSP. Le BIP se veut aussi un outil de transfert de connaissances visant à favoriser une réflexion ouverte afin d'appréhender les réalités contemporaines et notre environnement. C'est pourquoi la part la plus importante de ce numéro est consacrée aux interventions et aux projets menés dans ce domaine au Québec.

À ce titre, M^{me} Marie-Michèle Withlock, responsable du projet Exploitation sexuelle du Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel Agression Estrie, nous propose un texte sur les résultats de sa recherche concernant la prostitution telle qu'elle se manifeste en Estrie.

Ensuite, M^{me} Nathalie Simard, du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, dressera les grandes lignes d'une formation qui a été conçue afin d'outiller les intervenants en matière d'exploitation sexuelle.

De plus, différents corps policiers ont élaboré, au cours des dernières années, des programmes de prévention de l'exploitation sexuelle pour lutter contre ce fléau. Nous vous en présentons deux qui ont retenu notre attention. M. Éric Laliberté, du Service de police de la Ville de Lévis, et M^{me} Nancy Parent, du Service de police de l'agglomération de Longueuil, nous décrivent les initiatives qui ont été mises en place dans leurs organisations respectives.

Lorsqu'on décide de s'attaquer de front à un problème social tel que l'exploitation sexuelle, il importe de travailler autant en prévention qu'en intervention et en répression. Ainsi, M^{me} Annie Bergeron, de la Sûreté du Québec, nous présente un bilan succinct de l'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme, mise sur pied en 2017.

Finalement, parce que le problème n'est pas uniquement québécois et canadien, nous vous présentons brièvement quelques initiatives internationales dignes de mention.

Pour terminer ce sixième numéro du BIP, nous vous proposons un retour sur les deux journées du Colloque sur la prévention de la criminalité qui ont eu lieu à Québec les 23 et 24 janvier 2019, le sondage d'appréciation, quelques statistiques et un peu de contenu, de façon à ce que vous puissiez avoir une idée de ce qui s'y est discuté si vous n'avez pas pu y assister.

Enfin, réaliser ce BIP n'aurait pas été possible sans la collaboration de chercheurs universitaires, d'intervenants communautaires et de services de police qui s'intéressent à différentes facettes de l'exploitation sexuelle, afin de mieux la comprendre, de mieux la prévenir et de mieux la combattre. Nous les remercions chaleureusement pour leur contribution à ce numéro.

Bonne lecture!

Exploitation sexuelle : de quoi parle-t-on?

Carole Boulebsol, doctorante en Sciences humaines appliquées à l'Université de Montréal et membre étudiante de Trajetvi, et Marie-Marthe Cousineau, professeure titulaire à l'École de criminologie et directrice universitaire de Trajetvi à l'Université de Montréal



Photo : Pixabay

Traite des personnes, proxénétisme, prostitution : autant de termes associés à la notion d'exploitation sexuelle, parfois utilisés de manière interchangeable et souvent mal compris dans leurs dimensions légales. Ce court article vise à fournir des informations générales sur ces phénomènes de violence à caractère sexuel dont les femmes sont majoritairement les victimes. Il s'agit d'un partage d'informations de base qui mériteraient d'être approfondies et nuancées à la lumière des débats entourant notamment l'analyse des trajectoires de vie des personnes impliquées, les conséquences qui en découlent et les orientations à privilégier pour l'intervention, selon les différentes perspectives mobilisées.

Traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle

Selon le *Code criminel*, et dans la lignée de la définition proposée dans le cadre du protocole de Palerme¹, la traite des personnes se produit lorsqu'un individu « recrute, transporte, transfère, reçoit, détient, cache ou héberge une personne, ou exerce un contrôle, une direction ou une influence sur les mouvements d'une personne, en vue de l'exploiter ou de faciliter son exploitation² ». En 2016, on estimait que 79 % des victimes de traite dans le monde étaient des femmes et des enfants³. Si la traite de personnes peut se réaliser aux fins de travail forcé, de servitude ou de trafic d'organes, la traite la plus répandue à l'échelle mondiale, tout comme au Canada, est celle qui concerne l'exploitation sexuelle⁴. Les trafiquants forcent les victimes à avoir

des relations sexuelles tarifées en exerçant un contrôle sur elles, en les menaçant et en les agressant de manière à ce qu'elles aient peur pour leur sécurité ou celle de leur entourage. La majorité des auteurs de traite sont des hommes adultes⁵. Il est important de rappeler que, dans le contexte canadien, les femmes et les filles autochtones sont surreprésentées dans les situations d'exploitation sexuelle comparativement à la population générale⁶.

Le Canada est considéré comme un pays d'origine et de destination de la traite des femmes et des filles aux fins d'exploitation sexuelle, et aussi comme un territoire de passage, de transit⁷. Ainsi, la traite peut être interne (entre les villes, entre les provinces canadiennes) ou internationale (entre les pays). La traite aux fins d'exploitation sexuelle entretient des liens étroits avec le tourisme sexuel et l'industrie du sexe en général⁸. Les victimes sont majoritairement exploitées dans des hôtels, des résidences privées ou encore des lieux investis par l'industrie du sexe comme les « salons de massages érotiques » ou les « bars de danseuses »⁹. Or, l'industrie du sexe est une entreprise lucrative et en pleine expansion. À titre d'exemple, on comptait dans la grande région de Montréal, en 2014, plus de 1000 lieux liés à l'industrie du sexe¹⁰.

Plusieurs recherches ont montré le lien entre la traite aux fins d'exploitation sexuelle, le proxénétisme et le crime organisé, étendu aux gangs de rue, au Canada, comme au Québec¹¹.

La traite aux fins d'exploitation sexuelle et l'exploitation sexuelle se distinguent sur le plan légal. La traite des personnes concerne autant les personnes adultes que les personnes mineures. Au-delà de la traite, le terme « exploitation sexuelle » est légalement réservé pour désigner une infraction de contacts ou d'incitation à des contacts à caractère sexuel par une personne en position d'autorité ou de confiance à l'endroit d'un(e) adulte ayant une déficience mentale ou physique ou d'un(e) adolescent(e) de 16 ou 17 ans¹².



Photo : Adobe stock

Proxénétisme

Selon le *Code criminel*, il y a proxénétisme, entre autres, lorsqu'une personne induit, sollicite ou entraîne une autre personne à la prostitution ou encore vit des fruits de la prostitution d'une autre personne que ce soit au Canada ou à l'étranger¹³. Plusieurs stratégies peuvent être utilisées par un proxénète pour contrôler la victime, comme le leurre (par ex., prétendre être dans une relation amoureuse), la violence (physique, psychologique, sexuelle, financière) ou encore l'abus d'autorité¹⁴.

S'il existe de nombreuses convergences entre la traite aux fins d'exploitation sexuelle et le proxénétisme, c'est le contexte d'exploitation qui permet de distinguer les deux notions sur le plan juridique. Si tous les trafiquants responsables de traite humaine aux fins d'exploitation sexuelle sont des proxénètes, tous les proxénètes ne sont pas considérés comme des trafiquants. La majorité des proxénètes sont des hommes, bien que des femmes puissent se rendre responsables de proxénétisme¹⁵.

Il est souvent difficile pour les victimes de s'extirper du milieu dans lequel elles sont exploitées sexuellement. Plusieurs facteurs permettent de l'expliquer : les victimes peuvent ignorer leurs droits ou même le fait que ce qu'elles vivent est condamné par la loi, elles peuvent avoir peur pour leur vie et leur sécurité ainsi que pour celles de leurs proches. Elles peuvent redouter la stigmatisation ou ne pas connaître les ressources vers lesquelles se tourner. Pour certaines, c'est grâce à l'arrestation du proxénète qui les exploitait qu'elles parviennent à sortir du milieu¹⁶.

Prostitution

La prostitution, aussi appelée « travail du sexe », consiste dans l'échange d'actes sexuels contre une rétribution financière ou matérielle¹⁷. Elle se produit sous plusieurs formes (prostitution de rue, dans les bars, salons de massage, agences d'escorte, etc.). Quoi qu'il en soit, la majorité des personnes prostituées sont des femmes et la majorité des clients sont des hommes¹⁸.

Au Canada, depuis décembre 2014, la prostitution n'est plus criminalisée¹⁹ alors que l'achat de services sexuels et le proxénétisme le sont encore. Plusieurs études ont montré qu'une grande proportion des femmes en situation de prostitution était sous l'emprise d'un proxénète²⁰.

Cela étant, il n'existe pas de consensus entre les différents organismes de défense des droits des personnes en situation de prostitution. Pour certains, la prostitution résulte de rapports sociaux inégaux basés sur le sexisme, mais aussi sur le capitalisme et le racisme. C'est une forme de violence, résultat et productrice d'inégalités²¹. Pour d'autres, la prostitution doit être considérée comme un travail et distinguée des situations de traite aux fins d'exploitation sexuelle²².

En conclusion

La traite des femmes et des filles aux fins d'exploitation sexuelle tout comme la prostitution ne sont pas des phénomènes nouveaux. Leur ampleur est encore aujourd'hui difficile à établir, mais, en 2005 déjà, il était estimé que plus de 2 600 000 transactions en lien avec la prostitution commerciale avaient été effectuées au Québec en l'espace d'un an²³.

Enfin, rappelons que la traite interne et internationale aux fins d'exploitation sexuelle peut s'expliquer par différents facteurs, comme les inégalités entre les hommes et les femmes, la banalisation de la violence sexuelle des hommes envers les femmes, la mondialisation, le néolibéralisme, l'expansion de l'industrie du sexe ou encore l'apparition de nouveaux lieux et de nouvelles plateformes aux fins d'exploitation sexuelle commerciale²⁴.

L'exploitation sexuelle en Estrie : une réalité bien cachée!

MARIE-MICHÈLE WHITLOCK, RESPONSABLE DU PROJET EXPLOITATION SEXUELLE, CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL (CALACS) AGRESSION ESTRIE



Photo : Adobe stock

Le CALACS est un organisme communautaire qui accueille des adolescentes et des femmes ayant subi une ou des agressions sexuelles. Les intervenantes se déplacent dans plusieurs milieux pour diffuser de l'information et faire de la sensibilisation à l'égard de la problématique des violences sexuelles. Le CALACS croit que les violences sexuelles sont un symptôme des inégalités entre les hommes et les femmes et que notre société s'inscrit dans une culture où la violence envers les femmes est banalisée, voire normalisée. En résumé, le CALACS considère que la prostitution s'insère dans cette culture du viol et dans un continuum de violences faites aux femmes.

Les objectifs et la méthodologie de recherche

Le CALACS désirait avoir un outil qui pourrait orienter les actions en prévention et en intervention sur l'exploitation sexuelle en Estrie. Nous avons mis en œuvre différentes stratégies de récolte d'information, car il existe peu de documentation sur ce sujet propre à notre territoire. Pour obtenir quelques données quantitatives, nous avons distribué des questionnaires à différents groupes cibles pour mieux connaître l'ampleur de la problématique de l'exploitation sexuelle. De plus, nous sommes allés directement sur le terrain, c'est-à-dire dans les milieux où il y a de la prostitution et/ou du recrutement. Une intervenante ayant de l'expérience en travail de rue a fait de l'observation et une première prise de contact avec les femmes et les filles directement impliquées dans le milieu. Il était nécessaire d'entendre les femmes qui ont subi de l'exploitation sexuelle pour qu'elles nous fassent part de leurs besoins et qu'elles nous décrivent leur vécu. Quatorze femmes nous ont raconté leur histoire lors d'une entrevue individuelle. Finalement, nous avons organisé des groupes de discussion entre intervenant(e)s de différents milieux pour rassembler nos connaissances sur cette problématique²⁵.

Une problématique qui touche les jeunes

En Estrie, tous les types d'exploitation sexuelle existent. Toutefois, cette réalité est moins visible que dans les grands centres. Les données provenant de nos questionnaires ont démontré que cette problématique n'était pas un phénomène marginal et qu'elle touchait aussi les jeunes. Chez les répondant(e)s adultes résidant en Estrie (403 personnes), **39 %** connaissaient une fille ou une femme ayant vécu ou vivant de l'exploitation sexuelle; parmi ces filles et ces femmes, **80 % étaient âgées de moins de 25 ans**. Elles étaient majoritairement dans les services d'escorte et les activités prostitutionnelles se déroulant principalement à Sherbrooke. Toujours parmi ces répondant(e)s, **14,3 %** ont mentionné avoir subi de l'exploitation sexuelle au cours de leur vie.

Cent trente-six adolescentes ont répondu à un questionnaire et il est intéressant de constater que **82 %** croient qu'il y a des mineures dans la prostitution en Estrie. **Dix-huit pour cent** d'entre elles ont répondu connaître une personne qui est dans le milieu de la prostitution et la majorité de ces filles/femmes ont moins de **20 ans**. De plus, **43 %** des adolescentes ont une amie d'âge mineure qui s'est déjà fait **proposer d'échanger des actes sexuels en échange de biens, services, drogues ou autres**. Ces quelques données nous démontrent que la prostitution est bien présente sur notre territoire et qu'elle est une problématique jeunesse dont on doit se préoccuper.

Écoutons leurs histoires

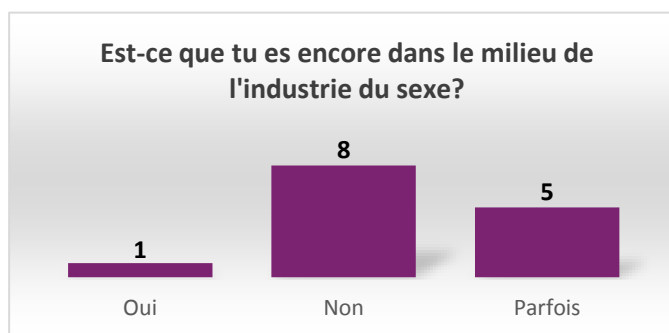
Les femmes que nous avons rencontrées nous ont livré des témoignages riches et généreux.

Nous avons relevé des facteurs communs ayant contribué à l'entrée de plusieurs participantes dans le milieu de la prostitution. La pauvreté touche particulièrement les femmes; ainsi l'attrait de l'argent gagné rapidement et une entrée plus importante de revenus ont été des éléments qui ont influencé ou précipité leur entrée dans la prostitution. **Treize** participantes ont mentionné que leurs difficultés financières étaient l'une des raisons qui les avaient amenées à opter pour l'exploitation sexuelle. Il est intéressant de constater que plusieurs femmes ont déclaré que connaître une personne dans l'industrie du sexe avait facilité leur entrée dans ce milieu. Pour plusieurs d'entre elles, le centre jeunesse est le point de départ du recrutement, c'est l'endroit où elles ont fait la connaissance d'amies déjà dans le milieu. La première fugue est souvent liée à la première expérience d'échange de services sexuels pour survivre à l'extérieur. Lors d'une fugue, rien n'est gratuit : « [...] ça met [sic] arriver [sic] quelquefois de fuguer avec d'autres filles avec qui j'étais au Centre jeunesse [...], la première fois qu'on a fait un client, moi je [sic] voyais pas ça comme de la prostitution, je [sic] connaissais pas vraiment ce domaine-là, mais l'autre fille avec qui j'étais elle était habituée...[...] Nous avons rencontré un homme, elle s'est arrangée avec lui pour qu'on se trouve une place où dormir. Il nous a offert du speed, elle lui a offert nos services sexuels pour dormir chez lui. » (MP)

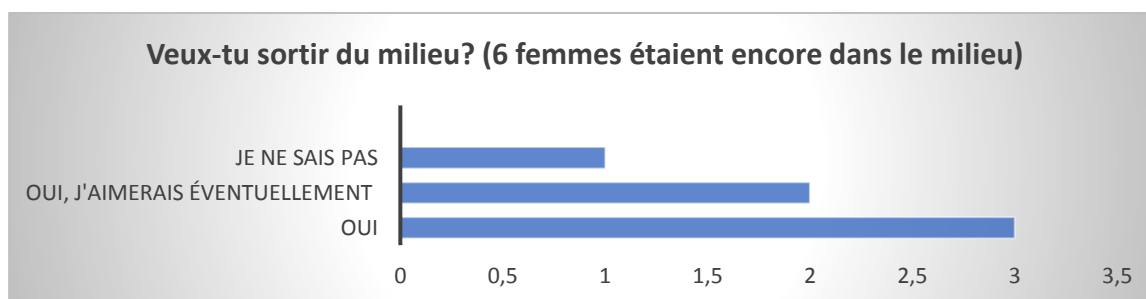
Âge	Nombre
14 ans	3
15 ans	3
16 ans	2
17 ans	3
21 ans	2
25 ans et plus	1

Les entrevues s'intéressaient aussi aux difficultés rencontrées par les femmes à sortir du milieu et à ce qui les avait maintenues dans ce contexte. Sans surprise, la pauvreté est un facteur de maintien dans le milieu; les femmes ont l'illusion d'avoir beaucoup d'argent et tentent de maintenir un niveau de vie, mais se retrouvent la plupart du temps sans un sou. L'accessibilité à l'argent donne un faux sentiment de richesse : « *Je ne trouve pas que c'est de l'argent facile, mais c'est de l'argent rapide, quand tu as besoin d'une somme d'argent comme là pour faire tes paiements parce que tu as trop dépensé durant la semaine, tu paies tous tes bills... je m'achète des choses que je [sic] m'achèterais pas nécessairement si je [sic] faisais pas cela...* » (NO)

Elles mentionnent que c'était devenu un mode de vie, qu'elles ne voyaient pas de solutions de rechange à ces activités prostitutionnelles et n'étaient pas capables d'évaluer les autres choix. Par ce manque de solutions, elles soulignaient ne pas connaître de ressources d'aide pour les soutenir après avoir quitté ce milieu. Lorsqu'on subit cette réalité, on réfléchit au jour le jour... L'avenir n'existe pas vraiment. Tout comme les autres victimes d'agressions sexuelles, les femmes sont aux prises avec la honte d'être dans ce milieu et gardent trop longtemps le silence. Même avec les intervenant(e)s, elles ont peur d'être jugées et elles portent la honte de revoir des clients ou la culpabilité d'avoir « choisi » d'être dans ce milieu. Alors, pourquoi chercher de l'aide? Cette honte que les victimes éprouvent les maintient dans ce contexte de violences sexuelles : « *Ce qui est difficile pour sortir définitivement du milieu : c'est que j'ai la petite pensée que je l'ai déjà fait... C'est déjà arrivé, tu es une prostituée. Je me suis diminuée là-dedans. [...] mais rendu [sic] là je l'ai fait, j'ai mis un prix sur mon corps. C'est beaucoup plus facile d'y retourner quand ça va mal, car je suis déjà salie.* » (NO)



Les femmes recrutées par un proxénète ont souvent des difficultés similaires aux femmes victimes de violence conjugale. Certaines ont aussi mentionné craindre des représailles de la part de leur proxénète si elles le quittaient. Elles vivaient avec une peur constante qu'il leur fasse mal et cela a contribué à les maintenir dans le milieu.



La majorité des femmes souhaitent quitter le milieu de la prostitution lorsqu'on leur pose la question. Lorsqu'on aborde avec les survivantes quels sont leurs rêves et ce qu'elles souhaitent pour leur avenir, les termes suivants reviennent souvent : « *vie normale* », « *vie tranquille* » et « *être bien* ». Cela peut nous sembler ordinaire, mais, pour elles, après les nombreux obstacles rencontrés et les violences subies, ce qu'elles désirent le plus, c'est être bien dans une vie ordinaire. « [...] *Bonne santé, continuer d'évoluer, m'occuper de mes chiens, de ne jamais retourner dans ce milieu, avoir une place à moi.* » (EB)



Bien que l'exploitation sexuelle soit cachée, elle touche beaucoup trop d'adolescentes et de femmes de notre région. Cette recherche fait la lumière sur cette réalité qui est restée trop longtemps dans l'ombre. *L'exploitation sexuelle en Estrie, une réalité bien cachée!* s'est révélée une expérience de recherche-action enrichissante et rassembleuse. Le portrait laisse maintenant la place à l'action. Le CALACS mettra sur pied un projet de prévention et d'intervention sur l'exploitation sexuelle. Le nom « Émeraude » a été choisi par l'équipe du CALACS et les participantes pour la suite du projet, car elle symbolise le renouveau et la vitalité, ce que nous souhaitons pour celles qui ont survécu à l'exploitation sexuelle.

Formation : Prévenir l'exploitation sexuelle et la prostitution juvénile

NATHALIE SIMARD, SERVICE DE LA VALORISATION DES CONNAISSANCES, FORMATION RÉSEAU ET RAYONNEMENT, DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES AFFAIRES UNIVERSITAIRES, CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CIUSSS) DE LA CAPITALE-NATIONALE

Des formations de formateurs pour outiller toutes les régions du Québec à l'égard d'une problématique complexe.



Cet automne à Québec et à Montréal, deux groupes d'intervenants de différents milieux actifs auprès des jeunes ont reçu pendant trois jours une formation de formateurs en prévention et intervention en exploitation sexuelle et prostitution juvénile. Ces intervenants, issus de la santé et des services sociaux, des services de police, des organismes communautaires et des milieux scolaires, ont ainsi pu acquérir des connaissances et des stratégies d'intervention pour mieux déployer dans leurs régions respectives un filet de sécurité destiné à protéger les jeunes les plus vulnérables.

« C'est une formation concrète. On a arrimé des connaissances théoriques à un vécu concret. L'apprenant est placé au cœur de situations dans des ateliers et il a l'occasion de parler de son vécu sur le terrain. Quels sont ses enjeux? Où peut-il avoir de l'influence? On sait qu'il y a des particularités régionales », explique Jessica Gauthier, formatrice, psychoéducatrice et spécialiste en activités cliniques au CIUSSS de la Capitale-Nationale.

Mandaté par le ministère de la Sécurité publique, le CIUSSS de la Capitale-Nationale, en collaboration avec le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ) et le Projet intervention prostitution Québec (PIPQ), a créé les formations de formateurs destinées aux intervenants en prévention et intervention en exploitation sexuelle. Deux nouveaux volets s'ajouteront à l'hiver 2020 : l'un sur la cyberexploitation et la

cybermanipulation à des fins sexuelles et l'autre sur la vulnérabilité des garçons, subie ou exercée, dont la victimisation est sous-estimée dans la société.

Issu de l'opération *Scorpion*

Ce plan de formation découle du démantèlement en 2002 d'un réseau de prostitution juvénile impliquant 17 adolescentes de 13 à 17 ans à Québec. Au terme de l'opération *Scorpion*, tant les policiers que les intervenants jeunesse ont fait le constat d'un manque de connaissances au sujet de la prostitution juvénile. Le SPVQ, le Directeur de la protection de la jeunesse de la Capitale-Nationale, le Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire, les centres locaux de services communautaires, les organismes communautaires et le milieu scolaire ont donc uni leurs efforts en créant la Table de concertation régionale sur la prostitution juvénile à Québec.

« On s'est rendu compte qu'on n'avait pas intérêt à travailler en silos. Et c'est un des grands messages de notre formation : il faut tisser des liens afin de créer le filet de protection pour les jeunes victimes. Et chacun doit avoir la connaissance du mandat des autres dans chaque maille du filet qui va accroître la sécurité », affirme M^{me} Gauthier.

L'expertise des intervenants à Québec s'est solidifiée au fil des années et la demande de formations de la part des intervenants des autres régions s'est manifestée.

« On n'a pas la prétention d'être les uniques pourvoyeurs de réponses, mais, ultimement, on veut s'entraider pour protéger les enfants », précise M^{me} Gauthier.

La formation offerte par des formateurs en prévention et intervention en exploitation sexuelle et prostitution juvénile comporte trois modules qui portent sur les connaissances, le savoir-être dans l'intervention et, enfin, le savoir-faire, soit les méthodes d'intervention. Les apprenants sont des intervenants sociaux des centres intégrés de santé et de services sociaux et des CIUSSS travaillant auprès des jeunes touchés par la problématique, des policiers à qui sont confiés des dossiers d'exploitation sexuelle juvénile ainsi que des intervenants des milieux communautaires et scolaires. Les personnes qui suivent la formation sont appelées à former, à leur tour, d'autres intervenants dans leurs régions respectives.

Sans frontières

La problématique de l'exploitation sexuelle, contrairement aux mythes véhiculés, est tout aussi présente dans les grandes villes que dans celles de taille moyennes : il s'agit d'une réalité tant urbaine que rurale.

« Elle est sans frontières. Il y a des jeunes qui sont recrutés à Québec et qui vont être exploités dans le fond de la Beauce et vice-versa. Et il y a beaucoup de cyberexploitation, donc ça peut se passer dans le sous-sol, chez une jeune fille qui est chez elle, où qu'elle habite », indique M^{me} Gauthier.

Il n'existe pas de statistiques fiables sur la prévalence de l'exploitation sexuelle. Les seuls cas connus sont ceux mis au jour par les services policiers, mais la face cachée de cette problématique est certainement plus vaste que sa face exposée. Nous estimons que les filles sont trois fois plus touchées que les garçons. Dans de nombreux cas, la fugue et la consommation de drogues sont la porte d'entrée vers l'exploitation sexuelle. Internet est un facilitateur, à la fois pour le recrutement de victimes que pour la vente de services sexuels.

« Ces dernières années, on voit davantage de victimes devenir recruteuses et c'est une nouvelle donne qui crée un enjeu d'intervention difficile à traiter », note M^{me} Gauthier.

Pour connaître les lieux et les dates des formations en 2019, vous pouvez joindre M^{me} Myriam Bérubé au CIUSSS de la Capitale-Nationale au numéro 418 529-9141, poste 3434, par courriel à formationreseau.ciusss@ssss.gouv.qc.ca.

Le Projet PIMP (Programme d'intervention auprès des mineurs sur la prostitution)

ÉRIC LALIBERTÉ, POLICIER EN MILIEU SCOLAIRE AU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE LÉVIS

EN COLLABORATION AVEC GENEVIÈVE TRÉPANIER, CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.



Photo : Adobe stock

Le projet PIMP (Programme d'intervention auprès des mineurs sur la prostitution) est un programme de prévention secondaire qui vise à sensibiliser les jeunes filles à la prostitution juvénile et au recrutement. Il sert aussi à sensibiliser les éducateurs du centre jeunesse afin qu'ils soient mieux outillés relativement à ce phénomène. Lancé au printemps 2015, ce programme auxquels prennent part les enquêteurs jeunesse du Service de police de la Ville de Lévis (SPVL), consiste à rencontrer les filles au centre jeunesse. Ils soupent et discutent avec elles, et la rencontre se termine par une présentation assistée par ordinateur qui traite de la prostitution et du recrutement. Les enquêteurs jeunesse souhaitent également établir un lien de confiance avec ces jeunes filles et augmenter le taux de dénonciation de leur part. Au fil du temps, ils sont devenus des personnes accessibles pour elles. Ils les rencontrent souvent après une fugue pour mieux connaître leur itinéraire.

L'élément déclencheur qui nous a incités à élaborer le projet PIMP est que nous avons été confrontés, à la fin de l'année 2014, au fait qu'une jeune fille du Centre jeunesse de Chaudière-Appalaches se livrait à de la prostitution et qu'elle tentait d'y recruter des filles afin qu'elles la rejoignent à Montréal pour s'y prostituer pour le compte d'un proxénète. Elle leur offrait même l'hébergement. Comme quoi l'exploitation sexuelle ne se déroule pas uniquement dans les grands centres urbains! Même si plusieurs filles finissent par se retrouver à Montréal, elles peuvent avoir été recrutées dans toutes les régions du Québec. Nous savions qu'en matière d'exploitation sexuelle, mieux vaut agir avant que les filles ne soient prises dans les filets d'un proxénète ou d'un réseau de prostitution juvénile.

Nous avons donc ciblé la clientèle, âgée de 12 à 17 ans, des unités « filles » du centre jeunesse, celles-ci étant particulièrement vulnérables et à risque de recrutement lorsqu'elles fuguent.

À la base, nous souhaitions créer un lien solide entre ces jeunes filles et les policiers. Celles-ci sont souvent réticentes à porter plainte, notamment en raison de l'emprise très puissante des personnes qui les exploitent. De plus, la perception qu'elles ont des policiers est souvent négative. Nous souhaitions changer cela afin de faciliter les dénonciations et les confidences. Un autre point est que nous voulions améliorer et faciliter l'échange d'information entre les éducateurs du centre jeunesse et les policiers enquêteurs jeunesse.

Rapidement, nous avons aussi pris conscience que l'exploitation sexuelle n'est pas bien définie par les jeunes filles. Pour elles, ça reste un concept un peu flou, si bien qu'elles ont moins tendance à signaler une situation d'exploitation et à se méfier. Afin de remédier à cette situation, nous avons greffé un deuxième objectif au premier : informer les filles sur ce qui constitue de la prostitution juvénile et sur les méthodes de recrutement. Il fallait aussi sensibiliser les éducateurs afin qu'ils soient mieux outillés pour faire face à ce phénomène. Pour y arriver, nous nous sommes inspirés du programme « Je choisis un bon gang »²⁶, que nous avons modifié en partie afin de mettre l'accent sur les méthodes de recrutement. Nous y avons ajouté une vidéo présentée dans le cadre de l'émission J.E.²⁷ en février 2015 et dont nous avons obtenu les droits.



Je choisis un bon gang!

Après avoir obtenu les approbations nécessaires de nos supérieurs et du coordonnateur du centre jeunesse, nous avons rencontré les chefs des unités « filles » avant de recueillir les commentaires des éducateurs sur notre présentation. Chaque éducateur a été rencontré en vue de devenir une personne-ressource quant au phénomène de l'exploitation sexuelle et d'être en mesure de sonner l'alerte et d'intervenir lorsqu'il soupçonne qu'une fille est sur le point d'être recrutée ou qu'une autre recrute parmi les filles du centre.

En date d'octobre 2018, quatre rencontres avec les éducateurs et une douzaine avec les filles du centre jeunesse ont été faites. Parmi les retombées positives notées :

- Une jeune fille était complètement fermée à l'arrivée des policiers lors d'une présentation. Quelques jours après, elle a été retrouvée alors qu'elle était en fugue. Elle a alors avoué que, si elle n'avait pas reconnu les policiers, elle se serait sauvée;
- Les éducateurs rencontrés ont mentionné la chance qu'ils ont eue de prendre part à ces rencontres.

En résumé, les relations entre les policiers et les jeunes filles se sont grandement améliorées à la suite de ces rencontres!

Groupe contact – Prévenir les parents des comportements à risques de leurs enfants

NANCY PARENT, AGENTE DE RENSEIGNEMENT CRIMINEL, MODULE GANGS DE RUE, SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SPAL)

Le « groupe contact » est une nouvelle méthode de travail qui vise à planifier une rencontre avec différents partenaires et des parents dans le but de résoudre une problématique de criminalité juvénile. Les parents sont exposés aux renseignements criminels connus de la police, que ce soit à la suite de vols qualifiés, de

voies de fait, d'agressions sexuelles ou qu'ils fassent partie d'un gang de rue en émergence. Cette rencontre consiste à convaincre les parents que leurs jeunes s'exposent à des risques et à leur offrir l'encadrement et le soutien nécessaires afin de les tenir loin de la criminalité.

Lorsqu'un groupe de jeunes délinquants est détecté par le SPAL (Section prévention et Section du renseignement), une analyse approfondie est faite sur tous les événements policiers que le groupe de jeunes a générés (cartes d'appels, dossiers policiers, renseignements criminels, etc.). L'approche peut viser n'importe quel type de criminalité : gangs de rue, exploitation sexuelle, vol, vol qualifié, etc. Le but est de prévenir la récidive. Pour que soit constitué un groupe contact, il doit y avoir un lien entre les jeunes et les activités criminelles auxquelles ils s'adonnent doivent être récurrentes.

À la suite de l'analyse, une équipe multidisciplinaire est créée. Cette équipe est souvent composée d'un agent de renseignement, de policiers préventionnistes, d'un membre du personnel de l'école (p. ex., directeur de niveau) et de conseillers du centre jeunesse.

La convocation destinée aux parents est planifiée et effectuée par des policiers en uniforme. Ils sensibilisent les parents à l'importance, non seulement de leur présence au sein du groupe contact, mais également de leur participation à la mise en place de solutions. Comme les jeunes ne sont pas invités à ces échanges entre parents et policiers, les discussions familiales qui s'ensuivent ainsi que les mesures de redressement se font souvent sentir dès le début de cette étape.

Quelques jours plus tard, la rencontre de parents se déroule au poste de police. Ils sont accueillis par un policier cadre. La participation d'un officier ainsi que le choix de la salle où se déroulent les échanges ajoutent au caractère sérieux de la démarche.

Tout d'abord, on explique aux parents pourquoi ils ont été ciblés et ce qui les lie. Ensuite, à l'aide d'une présentation assistée par ordinateur, on présente une dizaine d'événements perturbateurs dans lesquels leurs enfants (ou leurs amis) ont été impliqués (bagarres, possession d'armes, stupéfiants saisis, etc.). La narration des événements est appuyée entre autres par des photos, des extraits d'appels au 911, des objets saisis par l'école ou la police et des renseignements provenant des réseaux sociaux. Les parents apprennent plusieurs détails sur le niveau d'implication de leurs adolescents, sur les interpellations et les arrestations effectuées par nos agents auprès de ces derniers. Ils sont aussi sensibilisés aux conséquences sur les victimes.

Quant au responsable de l'école, il corrobore les propos des policiers en plus d'exposer les effets que ces comportements peuvent avoir sur le milieu de vie scolaire (p. ex., crainte du personnel, nombreuses absences, saisie de drogues ou d'armes). Durant la réunion, les parents sont avisés des mesures qui seront prises par la police et/ou l'école (p. ex., appel aux parents pour toute absence, situation problématique portée à la connaissance des patrouilleurs, patrouille dans les lieux fréquentés par les jeunes, tolérance zéro par la police).

Tout au long de la rencontre, la confidentialité des jeunes est respectée. Les visages sont masqués et les noms ne sont jamais dévoilés ouvertement. La rencontre se termine par un volet de soutien aux parents, offert par une conseillère gangs/délinquance des centres jeunesse sur l'encadrement à mettre en place à la maison. Également, les parents qui le souhaitent se voient offrir des rencontres personnalisées.

Un de nos groupes contacts concernait une problématique de comportements sexuels inadéquats qui auraient pu mener à de l'exploitation sexuelle. Lors de la rencontre, nous avons sensibilisé les parents aux risques que couraient leurs garçons et leurs filles.

Le groupe contact sert aussi à mettre les parents en lien les uns avec les autres pour qu'ils puissent mieux se connaître et échanger leurs coordonnées afin de mieux intervenir après de leurs enfants.

Cette approche a été abordée dans un article de La Presse+ du 12 juin 2017²⁸. Trois jours plus tard, une déclaration au Sénat par Pierre-Hugues Boisvenu a souligné le bon travail du SPAL. Enfin, un atelier a été présenté dans le cadre du Séminaire Intersection du MSP en 2017 et un autre lors du Colloque sur la prévention de la criminalité en janvier 2019.

L'Équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme (EILP)

ANNIE BERGERON, SERGENTE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, COORDONNATRICE DE L'EILP

EN COLLABORATION AVEC GENEVIÈVE TRÉPANIER, CONSEILLÈRE EN PRÉVENTION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE.

L'exploitation sexuelle comportant de multiples ramifications, la meilleure façon de lutter contre consiste à utiliser tous les moyens disponibles, de la sensibilisation (prévention primaire) à la prévention de la récidive (prévention secondaire et tertiaire) à l'intervention et la répression. Et pour protéger nos jeunes, tous (parents, écoles, communauté, policiers, etc.) ont un rôle à jouer.

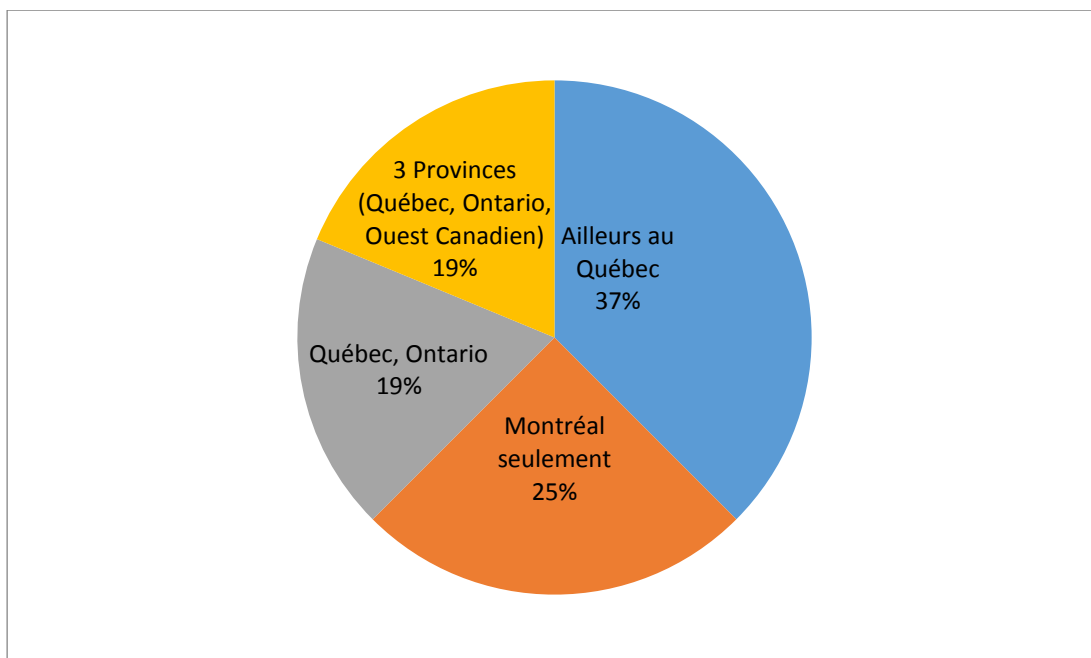
Depuis mars 2017, le Québec s'est doté d'une équipe intégrée de lutte contre le proxénétisme et la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle. Cette équipe, dirigée par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), est composée d'enquêteurs spécialisés des corps de police municipaux (niveaux de service 3 et plus)²⁹ de Montréal, de Québec, de Longueuil, de Gatineau et de Laval ainsi que de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada. Son mandat est de lutter contre les réseaux de proxénétisme et de traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle actifs au Québec sur une base interrégionale, interprovinciale ou internationale.



L'équipe intégrée ne vise pas uniquement les proxénètes, mais tous ceux qui permettent à ces formes d'exploitation sexuelle de prospérer, dont les clients. L'équipe collabore pour soutenir les victimes en les orientant vers divers organismes, notamment par l'entremise des deux intervenantes du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels – Montréal affectées à l'EILP.

Lors de la préparation de la Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, il avait été question de créer une escouade qui s'attaquerait à ce phénomène dans la région de Montréal. Ainsi, au moment de la création de l'EILP, il a été convenu que l'équipe aurait une portée interrégionale afin de couvrir tout le Québec. L'équipe est dirigée par le SPVM, car bon nombre de réseaux qui agissent au Québec et même au Canada ont Montréal comme point de départ ou de destination.

Dans le bilan de mars à décembre 2017 de l'EILP, il est précisé que, sur les 91 dossiers reçus, 60 proviennent du SPVM. Ces 60 dossiers ont mené à l'arrestation de 27 hommes et de 4 femmes. En neuf mois d'activité, 200 chefs d'accusation ont été portés, dont 51 pour proxénétisme et 13 pour traite de personnes. Dans 25 % des cas, les chefs d'accusation concernaient uniquement Montréal, 37 % un autre district judiciaire au Québec, 19 % le Québec et l'Ontario, et 19 % 3 provinces (Québec, Ontario et une province de l'Ouest canadien).



Pour ce qui est du bilan 2018, 84 dossiers ont été fermés. Ceux-ci ont mené à l'arrestation de 39 personnes faisant face à un total de 287 chefs d'accusation.

Voici quelques exemples d'arrestations et de condamnations récentes :

- En mars 2017, un proxénète surnommé Pac Man a été arrêté à Montréal. Il aurait fait sept victimes, mais seulement trois d'entre elles ont témoigné. Elles ont entre 20 et 39 ans. Plus de 40 chefs d'accusation pèsent contre lui, soit traite de personnes, proxénétisme, avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels, publicité de services sexuels, agression sexuelle armée, agression sexuelle, séquestration, voies de fait grave, agression armée, port d'arme dans un dessein dangereux, extorsion, proférer des menaces et trafic de stupéfiants. Il avait déjà des antécédents en matière de proxénétisme. Il a été reconnu coupable de 16 des 20 chefs d'accusation qui pesaient contre lui lors de son procès en décembre 2018. Le juge rendra sa sentence en 2019.
- En avril 2017, deux proxénètes (un homme et une femme) ont été arrêtés à Montréal. Ils ont fait 8 victimes, dont 6 ont entre 15 et 17 ans. Quant aux deux autres, elles ont 18 et 29 ans. Les deux proxénètes ont comparu pour une quarantaine de chefs d'accusation : proxénétisme à l'endroit de personnes de moins de 18 ans, avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels de personnes de moins de 18 ans, agression sexuelle, contacts sexuels, incitation à des contacts sexuels, leurre. Ils ont été remis en liberté, mais doivent respecter plusieurs conditions en attendant la tenue de leur procès.
- Entre juillet et septembre 2017, trois proxénètes (hommes) sont arrêtés en Montérégie. Quatre victimes de 17 et 18 ans ont témoigné contre eux. Une quinzaine de chefs d'accusation pèsent contre eux : proxénétisme à l'endroit de personnes de moins de 18 ans, proxénétisme, avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels d'une personne de moins de 18 ans, publicité de services sexuels, proférer des menaces. Un des sujets s'est engagé à plaider coupable et a été condamné à 4 ans de prison alors que les deux autres ont été remis en liberté, mais doivent respecter plusieurs conditions en attendant leur procès.
- En octobre 2017, trois proxénètes (hommes) ont été arrêtés à Longueuil. Quatre victimes, soit une mineure de 17 ans et trois femmes de 18 à 24 ans ont été identifiées. Les trois proxénètes font face

à 12 chefs d'accusation de proxénétisme à l'endroit de personnes de moins de 18 ans, avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels d'une personne âgée de moins de 18 ans, avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels, publicité de services sexuels et trafic de stupéfiants. Ils ont subi leurs procès en 2018. Deux d'entre eux ont plaidé coupables et ont été condamnés à 30 mois de prison et le troisième, à 6 ans.

- En octobre 2017, un proxénète a été arrêté à Québec. La victime de 15 ans était en fugue du centre jeunesse. Il a été condamné à 7 ans de pénitencier pour proxénétisme à l'endroit d'une personne de moins de 18 ans, publicité de services sexuels, avantage matériel provenant de services sexuels d'une mineure et production, possession et distribution de pornographie juvénile.
- En décembre 2018, le proxénète Pons Dion a plaidé coupable et a été condamné à 3 ans de prison pour proxénétisme, avantage matériel provenant de la prestation de services sexuels, publicité de services sexuels, voies de fait et trafic de stupéfiants. La victime avait 15 ans et avait dû se prostituer à Québec, à Montréal et à Toronto pendant 2 ans. Pons Dion a été arrêté à Toronto en mars 2018.

Plusieurs autres enquêtes sont en cours. Les enquêtes pour proxénétisme sont d'autant plus complexes que bien souvent les jeunes filles prises dans les filets des proxénètes ne veulent pas témoigner contre eux, malgré les sévices subis. Parfois, le fait qu'une fille accepte de témoigner aide à convaincre les autres victimes de le faire, mais ce n'est jamais gagné. Quelquefois, des mesures exceptionnelles doivent être prises afin de permettre aux victimes de témoigner³⁰.

Forte de ses compétences, l'EILP offre des services de soutien, de formation et de conseil en matière d'enquêtes sur l'exploitation sexuelle aux différents corps de police ainsi qu'à de nombreux juges et procureurs des instances judiciaires au Québec et au Canada. À titre d'exemple, l'EILP a déjà prêté main-forte au Service de police de l'agglomération de Longueuil dans le cadre d'une opération visant l'arrestation de clients. À ce jour, nous pouvons déjà constater que l'EILP contribue de façon concrète au développement de la lutte contre le proxénétisme.

De plus, les actions coordonnées effectuées par l'EILP ont permis d'attirer l'attention de nombreux médias au pays. Cette couverture médiatique a, entre autres, sensibilisé la population au proxénétisme et à la traite de personnes aux fins d'exploitation sexuelle³¹. Ainsi, l'EILP s'est adjoint un joueur important dans son réseau de coopération en recrutant indirectement un partenaire de premier plan dans la prévention de l'exploitation sexuelle, à savoir la population.

Ailleurs au Canada et à l'international

Le projet Cleanfeed

Le projet Cleanfeed représente un partenariat entre Cyberaide.ca et les principaux fournisseurs d'accès Internet (FAI) au Canada et vise à réduire l'accès accidentel à des images d'enfants exploités sexuellement et à dissuader les internautes de tenter d'accéder à des produits de pornographie juvénile ou d'en distribuer : (<https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/cntrng-crm/chld-sxl-xpltn-ntnt/index-fr.aspx>)

et <https://www.cybertip.ca/app/fr/projects-cleanfeed>

Le projet Arachnid

Dévoilé en janvier 2017, le projet Arachnid est un robot qui détecte les images d'abus pédosexuels sur Internet. Il envoie alors un message à l'hébergeur afin qu'il les retire : <https://www.cybertip.ca/app/fr/projects-arachnid> (En 6 semaines, il aurait détecté 5,1 millions de sites Web et 40 000 images uniques présentant des abus pédosexuels.)

Le réseau ECPAT

Le réseau ECPAT est un réseau international qui a pour mission de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales. Il est présent dans 86 pays : <https://ecpat-france.fr/nos-actions/>

Le Virtual Global Taskforce

Le Virtual Global Taskforce (VGT) est une collaboration internationale entre des organismes chargés d'appliquer la loi, des organisations non gouvernementales et des partenaires de l'industrie afin de protéger les enfants contre l'exploitation sexuelle en ligne et hors ligne : <http://www.rcmp-grc.gc.ca/ncecc-cncee/index-accueil-fra.htm>

et <https://virtualglobaltaskforce.com/> Le VGT a été créé en 2003 et la GRC en est un membre fondateur.

Un logiciel pour détecter les annonces de services sexuels

Un article de TVA nouvelles (8 juin 2018) est consacré à un logiciel développé par un ancien policier et qui permet de détecter les annonces de services sexuels parues sur Internet. Les offres auraient par ailleurs doublé en mai 2018, en vue du Grand Prix et du G7 : <http://www.tvanouvelles.ca/2018/06/08/deux-fois-plus-doffres-sexuelles>

Pour en connaître davantage...

Sur l'exploitation sexuelle :

Le 3^e numéro du BIP paru en juin 2014 contenait deux articles sur le sujet, soit « *Les survivantes* » du SPVM : un projet de prévention de l'exploitation sexuelle et *La prévention de l'exploitation sexuelle des adolescents sur Internet : quelques conseils à l'intention des adultes*. Ce numéro est accessible à l'adresse suivante : <https://www.securitepublique.gouv.gc.ca/police/publications-et-statistiques/bip/numeros/numero-3-juin-2014/en-ligne.html>

Le MSP a diffusé une capsule intitulée *Fugue et exploitation sexuelle* dans le cadre de la Semaine de la prévention de la criminalité 2018. Elle est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/prevention-criminalite/semaine-de-la-prevention-de-la-criminalite/fugue-exploitation-sexuelle.html>

Le MSP gère le programme de financement intitulé Programme de prévention et d'intervention en matière d'exploitation sexuelle des jeunes : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/prevention-criminalite/partenaires/programmes-financement.html>

Sur l'autoexploitation juvénile (sextage) :

Le 5^e numéro du BIP, paru en août 2018 contenait un article sur le sujet, soit « *Le projet Sexto : une approche concertée aux effets concrets* ». Ce numéro est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/bip/numeros/bulletin-dinformation-en-prevention-aout-2018.html>

Le MSP a diffusé une capsule intitulée *Sextos* dans le cadre de la Semaine de la prévention de la criminalité 2018. Elle est accessible à l'adresse suivante :

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/prevention-criminalite/semaine-de-la-prevention-de-la-criminalite/sextos.html> et une autre intitulée *Sextorsion* en 2016 :

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/prevention-criminalite/semaine-de-la-prevention-de-la-criminalite/sextorsion.html>

Le colloque sur la prévention de la criminalité : Les actions locales au cœur de la prévention

L'équipe de prévention de la DPLC était heureuse de vous retrouver à Québec à la fin janvier 2019 pour partager vos initiatives, vos démarches, vos projets inspirants lors d'un colloque ayant pour thème *Les actions locales au cœur de la criminalité*.

Trois conférences plénières, quatre blocs d'ateliers et 16 ateliers regroupant 32 conférences présentées par un total de 51 conférenciers étaient répartis sur deux journées: un horaire bien rempli et des choix parfois difficiles à faire! Pour certains, l'occasion d'assister aux ateliers les plus pertinents pour leur pratique, pour d'autres, un choix qui implique de passer à côté d'une autre présentation riche en information.

Le choix du thème « Des actions locales au cœur de la prévention » repose sur l'importance accordée à la mobilisation des partenaires et aux projets qu'ils mettent en œuvre. La programmation comportait des présentations visant à faire ressortir des enjeux, défis et perspectives, pratiques et projets d'intérêt des organisations municipales, communautaires ainsi que des corps policiers.

Le colloque s'adressait aux principaux partenaires du ministère de la Sécurité publique (MSP) en prévention de la criminalité et a fait une grande place aux organismes financés dans le cadre des différents programmes. Il a été question, par exemple, des multiples facettes du travail de rue, de l'intervention adaptée selon les différentes clientèles vulnérables, dont celles éprouvant des troubles de santé mentale, de l'offre de services aux personnes en situation de prostitution, de l'utilisation des réseaux sociaux comme moyen d'interagir avec les jeunes et d'approches innovantes en matière de prévention au Québec. L'importance de garder son équilibre lorsque nous travaillons avec des gens vulnérables a également été abordée.

Quelques statistiques sur les participants

Cent cinquante-huit participants inscrits en plus de 51 conférenciers, c'est donc plus de 200 personnes qui ont assisté aux différents ateliers.

Parmi les 158 participants, on trouvait 46 policiers (de la Sûreté du Québec, de 9 services de police municipaux et de 2 corps de police autochtones), des représentants du Centre international pour la prévention de la criminalité, de l'École nationale de police du Québec, du ministère de l'Éducation, du MSP, du Secrétariat à la condition féminine, du Secrétariat aux affaires autochtones, du Secrétariat aux aînés, de l'Institut national de santé publique du Québec, de la Direction de santé publique, de Sécurité publique Canada, de la Ville de Montréal, du Service de sécurité et de prévention de l'Université Laval, de l'Institut universitaire Jeunes en difficulté, de conseils de nations autochtones et de l'Office municipal d'habitation de Montréal. De plus, 85 participants provenaient d'organismes communautaires ou de regroupements d'organismes communautaires sur le territoire du Québec. Des gens sont venus d'aussi loin que de la Gaspésie, de l'Abitibi et de l'Outaouais! En résumé, une représentation diversifiée – et hétéroclite – à la poursuite d'un but commun, soit la prévention de la criminalité et de beaux partenariats présents et futurs!

Les conférences plénières et les ateliers

Le mot d'ouverture a été prononcé par M. Ian Lafrenière, député de Vachon et adjoint parlementaire de la ministre de la Sécurité publique. Une conférence plénière a précédé les premiers ateliers, prononcée par Jean-Marie Lapointe, *Quand l'épreuve sert de tremplin*. Il nous a entretenu de son parcours personnel, mais aussi de ses liens avec des personnes itinérantes, liens qui vont au-delà du tournage de sa série *Face à la rue*.

Pour terminer cette première journée, Jessica Veillet nous a présenté les bases et l'intérêt de la gouvernance partagée, une façon de prendre des décisions consensuelles dans un groupe aux intérêts parfois divergents.



Pour clore le colloque 2019, la psychologue et conférencière Karène Larocque, dans sa conférence *Aider sans se brûler*, a donné aux intervenants qui se donnent corps et âme afin de soutenir les plus vulnérables des moyens pour éviter l'épuisement, l'usure et le stress.

Les thèmes des ateliers touchaient la prise en charge de l'intervention et de la prévention par les organisations municipales, les perspectives et intervention – sexe 2.0, la mobilisation en contexte autochtone, des pratiques innovantes dans un contexte d'intervention auprès des personnes en situation de vulnérabilité, l'organisation des services dans les cas de fugues, les pratiques de proximité, le partage d'expertise pour une meilleure intervention, l'adaptation constante des pratiques, la mise en œuvre de diagnostics de sécurité, l'utilisation des données probantes dans l'intervention auprès des clientèles vulnérables, l'intervention en habitation à loyer modique (HLM), des pratiques inspirantes en milieu policier, TAPAJ : une expérience de préemployabilité pour les jeunes en situation de précarité, l'intervention auprès des victimes et des proxénètes, l'organisation des services auprès de personnes aux prises avec des troubles de santé mentale et l'intervention en milieu prostitutionnel.

À l'image des participants, les intervenants provenaient d'organisations communautaires, municipales, institutionnelles et policières. De quoi susciter l'intérêt et établir des partenariats pour une meilleure prise en charge de la clientèle et des problématiques locales.

Pour plus de détails sur les présentations, nous vous invitons à vous rendre sur le site du MSP : plusieurs présentations assistées par ordinateur s'y trouvent :

<https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/prevention-criminalite/colloque-prevention-criminalite.html>

Le sondage d'appréciation

Près de la moitié des participants ont répondu au sondage d'appréciation (73/158, soit 46 %).

Malgré un taux relativement faible de participation à notre sondage d'appréciation, il faut croire que ceux qui y ont répondu sont généralement très satisfaits de leur expérience, tant au niveau du contenu que de la logistique.

Nous avons reçu beaucoup de commentaires écrits, dont la grande majorité est très positive. Parmi les points à améliorer, on note :

- L'arrimage entre les thématiques des ateliers et les présentations;
- La présence d'une activité de réseautage;
- Certains ont reçu trop tard l'information pour s'inscrire;
- La difficulté de choisir entre les différents ateliers simultanés;
- L'horaire trop serré; certains auraient aimé plus de temps pour les discussions avec les présentateurs.

Dans le sondage, nous avons demandé aux répondants quels sujets ils aimeraient voir traiter lors d'un prochain colloque. En voici quelques-uns :

- Projets réalisés en partenariat;
- Surdoses aux opioïdes, consommation de stupéfiants;
- Ateliers participatifs avec des groupes de discussion;
- Réalité des aînés;
- Groupes criminels (mafia, motards, gangs), groupes radicalisés, actes criminels envers les personnes LGBTQ;
- Une autre conférence sur l'épuisement des intervenants;
- Projets inspirants en milieu d'intervention;
- Pratiques de réhabilitation et outils pour intervenir auprès des clientèles non volontaires;
- Intervention en contexte de réinsertion sociale (ex-détenus);
- Villes et sécurité urbaine;
- Accompagnement des personnes qui quittent la prostitution et prévention de l'exploitation sexuelle;
- Incidences de la légalisation du cannabis chez les jeunes.

Parmi les principales préoccupations en matière de prévention de la criminalité, les répondants ont mentionné :

- Violence, réseaux délinquants, proxénétisme, exploitation sexuelle;
- Cybercriminalité, cyberintimidation, fraude;
- Déterminants sociaux ayant des incidences sur l'adoption de comportements criminogènes;
- Investissement public en prévention de la criminalité;
- Maltraitance envers les aînés;

- Santé mentale, toxicomanie et judiciarisation;
- Gangs criminels et radicalisation;
- Sentiment de sécurité des personnes vulnérables;
- Distribution de pornographie juvénile entre jeunes;
- Consommation de stupéfiants;
- Réinsertion sociale des ex-détenus;
- Partage des espaces publics;
- Prévention des incidents et crimes à caractère haineux.

Pour conclure notre sondage d'appréciation, nous avons demandé aux répondants s'ils avaient des préoccupations particulières concernant les milieux scolaires :

- Travail plus étroit en partenariat avec les organismes, établissement de collaborations, modèles prometteurs;
- Cybercriminalité;
- Prévention de l'exploitation sexuelle;
- Gangs criminels, radicalisation, recrutement;
- Intimidation;
- Consommation de stupéfiants;
- Santé mentale;
- Sextage;
- Légalisation du cannabis;
- Compétences parentales.

De quoi nous inspirer pour le prochain colloque!



L'équipe du colloque 2019 tient à remercier chaleureusement tous les conférenciers de leur générosité et tous les participants qui se sont déplacés pour les entendre, prendre des notes et échanger avec eux. Le colloque n'aurait pu être un succès sans votre présence active et on ne peut que dire : « À la prochaine! »

Le BIP – Une invitation au partage

Vous avez apprécié ce sixième numéro du BIP? Vous aimeriez collaborer au prochain? Rien de plus simple : consulter la [Ligne éditoriale](#) pour en apprendre davantage sur les orientations du BIP, son contenu et les normes de présentation encadrant la soumission d'articles.

Le BIP se veut un espace de partage favorisant la promotion des savoirs pratiques et théoriques des partenaires du ministère de la Sécurité publique ainsi que de tout autre acteur concerné par les enjeux de sécurité, de délinquance juvénile et de pratiques d'intervention.

LE BIP invite les praticiens, les éducateurs, les intervenants et les chercheurs à faire connaître leurs travaux, leurs innovations, leurs expériences ou leurs projets. Qu'il s'agisse de faire la promotion d'une activité, de l'évolution des pratiques d'intervention dans votre organisme ou des résultats de vos recherches, l'équipe de rédaction du BIP étudiera avec attention toute demande de publication soumise par son lectorat.

Les opinions exprimées dans ce bulletin n'engagent que la responsabilité de ses auteurs et ne reflètent pas nécessairement les positions du ministère de la Sécurité publique.

Coordination : Geneviève Trépanier

Adresse de courrier électronique : prevention.criminalite@msp.gouv.qc.ca

Téléphone : 1 877 324-1190

Dépôt légal –

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISSN :

© Gouvernement du Québec, 2019

Tous les droits réservés pour tous pays. La reproduction et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Annexe

1. Le protocole de Palerme s'inscrit dans la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Il vise spécifiquement à « prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants ». International, il a été signé en 2000 par le Canada. Voir : <https://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CTOC/>.
2. *Code criminel*, art. 279.01 (1).
3. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) (2016). Rapport mondial sur la traite des personnes. Publication des Nations Unies, N° E.16.IV.6, http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/2016_Global_Report_on_Trafficking_in_Persons.pdf.
4. Ricci, S., Kurtzman, L., Roy M.-A. (2012). La traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle : entre déni et invisibilité. *Les Cahiers de l'IREF*, Collection Agora, N° 4. Montréal : Institut de recherches et d'études féministes (IREF), Université du Québec à Montréal (UQAM), https://iref.uqam.ca/upload/files/Livre_coll_Agora_no4-2012_FinalHR.pdf; Gendarmerie royale du Canada (GRC) (2013). *La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle*. Centre national de coordination contre la traite des personnes. Ottawa : Gouvernement du Canada; ONUDC.
5. GRC, *Op. cit.*
6. Native Women's Association of Canada (NWAC) (2008). Sexual exploitation of aboriginal children and Youth. Environmental scan and a meeting of experts. Health Canada Children and Youth, Ottawa (On.) Canada, https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/05/2008_NWAC_Sexual_Exploitation_of_Children_and_Youth_Report.pdf; Native Women's Association of Canada (NWAC) (2014). Exploitation sexuelle et traite des filles et des femmes autochtones : Revue de littérature et entrevues auprès d'intervenants clés. Fondation canadienne des femmes sur la traite des filles et des femmes au Canada. Association des femmes autochtones du Canada, <https://www.nwac.ca/wp-content/uploads/2015/06/2014-NWAC-Sexual-Exploitation-and-HumanTrafficking-Report-FR.pdf>
7. Ricci, S., Kurtzman, L. et M.-A. Roy. *Op. cit.*
8. Conseil du statut de la femme (2012). La prostitution : il est temps d'agir. Québec : Gouvernement du Québec. <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-la-prostitution-il-est-temps-dagir.pdf>; Ricci, S. et coll. (2012). *Op. cit.*
9. Ricci, S. et coll. (2012). *Op. cit.* ; GRC. *Op. cit.* ; ONUDC. *Op. cit.*
10. Szczepanik, G., Ismé, C., Grisé E. (2014). Portrait de l'industrie du sexe au Québec, Montréal : Concertation des luttes contre l'exploitation sexuelle : <http://www.lacles.org/wp/wp-content/uploads/Rapport-portrait-Mont%C3%A9nal-final-1.pdf>.
11. Ricci, S. et coll., *Op. cit.*; GRC, *Op. cit.*
12. *Code criminel*, art. 153 et art. 153.1.
13. *Code criminel*, art. 212 (1).
14. Ricci, S., Kurtzman, L. et M.-A. Roy. *Op. cit.*

-
15. Rosa, J. (2015). Le proxénétisme au féminin : étude sur le rôle des femmes dans le recrutement de prostituées à Montréal. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal. Repéré de : <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/12481>
 16. Ricci, S., Kurtzman, L. et M-A. Roy. *Op. cit.*
 17. Dufour, R. (2005). Je vous salue... : Le point zéro de la prostitution. Québec, Canada : Éditions MultiMondes. Poulin, R. (2008). La prostitution. Dans Lévy, U. et Dupras, A. (dir.), Questions de sexualité au Québec. Montréal : Éditions Liber, p. 400-414.
 18. Malarek, V. (2013). Les proxénètes. Sexe à vendre... Les hommes qui achètent du sexe. (2009). Ville de Mont-Royal : M Éditeur.
 19. Voir la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*.
 20. Nicolas-Pierre (2011) dans Ministère de la Sécurité publique du Québec. (2013). Portrait du proxénétisme et de la traite des personnes. Québec : Gouvernement du Québec. <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/publications-et-statistiques/proxenetisme-traite-personnes/en-ligne.html>; Lanctôt, N. (2018). La face cachée de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes. Rapport de recherche Programme Actions concertées. http://www.frgsc.gouv.qc.ca/documents/11326/448958/PF_2016_rapport_N.Lanctot.pdf/74322c84-71d9-44a1-a217-9194e825fd08.
 21. Geadah, Y. (2003). La prostitution, un métier comme un autre? Montréal : VLB éditeur; Conseil du statut de la femme. *Op. cit.*
 22. Parent, C., Bruckert, C., Corriveau, P., Mensah, M. N. et L. Toupin (dir.). (2010). Mais oui, c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation. Québec : Presses de l'Université du Québec.
 23. Ouimet (2005) dans Ministère de la Sécurité publique du Québec. *Op. cit.*
 24. Ricci, S., Kurtzman, L. et M-A. Roy. *Op. cit.*; Secrétariat à la condition féminine. (2016). Les violences sexuelles, c'est non. Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021. Québec : Gouvernement du Québec. http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf.
 25. Le rapport complet est disponible ici : <http://www.calacsestrie.com/informations/lexploitation-sexuelle-estrie/recherche/rapport-portrait-lexploitation-sexuelle-estrie/>
 26. Le MSP détient un répertoire public des programmes de prévention de la criminalité et de promotion de la sécurité utilisés par les services de police du Québec. Le répertoire est accessible à : https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/prevention-criminalite/partenaires/rechercher-programmes.html?tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&cHash=75f1ab115f26a80401854ca467204716.
 27. (2016). « Recrutée par un proxénète, notre journaliste raconte », *TVA Nouvelles*, 4 février. [<https://www.tvanouvelles.ca/2016/02/04/recrutee-par-un-proxenet-notre-journaliste-raconte>].
 28. Touzin, Caroline (2017). « La rencontre de la dernière chance », *La Presse+*, 12 juin. [http://plus.lapresse.ca/screens/e8b6e08f-0d9c-40f5-823d-16e4629889ea_7C_-j46R9ufw_zC.html].

-
29. Les responsabilités qui doivent être assumées par les services de police sont déterminées par la Loi sur la police en fonction de la population à desservir. Ainsi, un service de police de niveau 1 va desservir une population de moins de 100 000 habitants (7 services de police, dont : Bromont, Granby et Mont-Tremblant). Un service de niveau 2 : population de 100 000 à 249 999 habitants (18 services de police, dont : Trois-Rivières, Châteauguay et Lévis). Un service de niveau 3 : 250 000 à 499 999 habitants (Longueuil, Laval et Gatineau). Un service de niveau 4 : population de 500 000 à 999 999 habitants (ville de Québec). Un service de niveau 5 : population de 1 000 000 et plus (Montréal). La sûreté du Québec fournit des services de niveau 6. Les enquêtes pour extorsion, gangstérisme, pornographie juvénile, proxénétisme, maison de débauche sont prises en charge par des services de niveau 3 et plus
[\[https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/quebec/services-de-police/desserte-policiere/six-niveaux-service.html\]](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/quebec/services-de-police/desserte-policiere/six-niveaux-service.html).
30. Nguyen, Michael (2018). « Victime d'un pimp : elle témoigne enchaînée », *Journal de Montréal*, 11 avril et Perron, Louis-Samuel (2018). « Traite de personnes : une victime en prison pour avoir refusé de témoigner », *La Presse*, 11 avril.
31. Monchamp, D. (2016). Section des crimes majeurs : Exploitation sexuelle; Équipe de Lutte au Proxénétisme – Bilan 2016, p. 2.

